**TERMES DE REFERENCE**

**Evaluation du programme PNUD**

**en République Démocratique du Congo pour la période 2013-2017**

1. **Contexte**

En 2012, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) signèrent le Document de Programme Pays (CPD/CPAP) 2013-2017. La signature de ce nouveau partenariat fût l’affirmation de la volonté commune du Gouvernement et du Programme des Nations Unies pour le Développement d’œuvrer ensemble dans un esprit de partenariat en vue de la réalisation des priorités nationales. L’élaboration de la stratégie du programme pays 2013-2017 a découlé de la combinaison des politiques nationales, de l'UNDAF, les leçons apprises et le «New Deal» et se repose sur trois principes directeurs:

* Permettre le passage de l’humanitaire vers la consolidation de la paix et le renforcement de l’Etat de droit sur le long terme;
* Assurer un meilleur équilibre dans la programmation entre les cinq paramètres cruciaux - national-provincial-local, Est-Ouest, Etat-non-Etat, politiques publiques-communautés, et résultats à moyen et long terme; et enfin ;
* Reconnaître l'avantage comparatif du PNUD,

Ces principes directeurs sont traduit à travers trois grands axes de coopération i) Consolidation de la Paix et renforcement de la Démocratie, ii) Planification du développement et Croissance Inclusive, et iii) Changement Climatique et Gestion des Ressources Naturelles.

Le programme a effectivement démarré depuis 2013 dans un contexte de mise en œuvre qui a beaucoup évolué dans la mesure où au niveau global, le PNUD a adopté son plan stratégique couvrant la période 2014 à 2017 et auquel des efforts d’alignements et d’assurance qualité ont été réalisés.

Au cours de l’année 2015, une double évaluation à mi-parcours du cadre de coopération a été conduite respectivement sur les effets du CPAP 2013-2017 et du Plan cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD) 2013-2017. L’évaluation à mi-parcours des effets du programme a permis d’apprécier les progrès réalisés dans la réalisation de ces effets mais aussi et de tirer les leçons en vue d’améliorer la mise en œuvre pour les deux dernières années de mise en œuvre du programme (2016-2017). Quant à la revue à mi-parcours du Plan cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD) 2013-2017, qui s’est déroulée de juin à août 2015, elle a été une opportunité de réflexion stratégique, d’appréciation critique de la mise en œuvre du PNUAD et d’apprentissage collectif. Elle a eu l’avantage de permettre au Gouvernement et aux Nations Unies de nouer le dialogue autour de la mise en œuvre et le suivi du PNUAD.

Cette évaluation a aussi l’avantage de se tenir au lendemain de la réalisation de la revue des cadres stratégiques et des programmes du gouvernement 2012-2015 dont les résultats ont orienté l’élaboration du Plan de travail 2016 du Programme d’Action du Gouvernement (PAC) et contribue à la conception du Plan stratégique national de développement (PNSD) 2017-2021.

Conformément à son cycle programmatique, le PNUD RDC conjointement avec le SNU se trouvent actuellement dans la phase de démarrage de la planification des axes stratégiques et programmatiques de coopération d’appui aux Gouvernement congolais pour la période 2018-2022. La présente évaluation du CPD 2013-2017 s’inscrit intégralement dans ce cadre de planification et devra apporter d’éléments et d’évidences indispensables pour la formulation des axes et stratégies du programme du cycle prochain. A cet effet, il est attendu de cette revue en plus de l’appréciation et de l’analyse de l’atteinte des résultats au regard des cibles du programme pays 2013-2017, mais aussi une analyse diagnostic du contexte actuel du pays assortie de propositions pertinentes et novatrices en termes d’orientations stratégiques pour la formulation du CPD 2018-2022.

1. **Justification de l’évaluation**

Cette évaluation trouve son fondement dans le respect de la conformité de la politique d’évaluation et des exigences en matière de planification du PNUD. La réalisation d’une évaluation à mi-parcours en 2015 ainsi qu'une revue finale en 2016 sont mandataires et donc obligatoires pour mesurer le degré de réalisation des principaux produits et résultats du CPD 2013-2017. De même, les conclusions et les recommandations de cette évaluation devront contribuer substantiellement à l’analyse diagnostic du contexte actuel du pays assortie de propositions pertinentes et novatrices en termes d’orientations stratégiques pour la formulation du CPD 2018-2022.

1. **Portée de l’évaluation et ses principaux objectifs**

Cette évaluation doit avoir une portée large en s’étendant non seulement sur les effets d’une manière générale, mais aussi sur la manière dont les engagements politiques et stratégiques pris par le PNUD RDC à travers le CPD 13-17 ont été respectés et dans quelle mesure les niveaux d’atteinte des effets du programmes du PNUD ont contribué ou contribuent à l’atteinte des effets du CAF/UNDAF et des objectifs nationaux entre la période 2013 -2016. Une mention sera faite sur le degré d’application des principes programmatiques du PNUD (approche basée sur les droits humains, égalité des genres, normes sociales et environnementales, gestion axée sur les résultats, et le renforcement des capacités)

En définitive, cette évaluation devra offrir au Gouvernement et au PNUD l’opportunité de renouer le dialogue autour de leur cadre de coopération et d’apprécier l’évolution du contexte national et le positionnement stratégique du PNUD. Des appréciations devront être également portées sur l’utilisation rationnelle des ressources mobilisées, l’actualité et la pertinence des risques et des hypothèses, les mécanismes de pilotage et de coordination du CPD.

Les deux principaux objectifs de cet exercice sont :

* Evaluer le degré d’atteinte des résultats et effets attendus du CPD 2013-2017 et de fournir en retour, les éléments nécessaires au PNUD pour répondre à ses obligations traditionnelles en termes de redevabilité vis-à-vis du Gouvernement de la RDC et de tous ses partenaires techniques et financiers y compris les Bailleurs et les bénéficiaires cibles comme la société civile, les institutions nationales et d’autres acteurs… ;
* Identifier et analyser les facteurs les principaux facteurs internes et externes ayant favorisé ou entravé l’atteinte des objectifs du CPD et se prononcer sur l’importance des synergies développées et le degré d’implication des différents acteurs dans la réalisation des produits servant l’effet recherché.
* Examiner la pertinence de la stratégie de partenariat utilisée, les modalités d’établissement et de mise en œuvre des accords de partenariat entre le PNUD et les Agences SNU d’une part, et d’autre part, entre le PNUD et les autres partenaires multi-bi latéraux ; et se prononcer sur le bien-fondé de la concentration de l’assistance du PNUD pour l’atteinte des objectifs visés à travers le CPD 13-17.
* Fournir aux Bureau Pays PNUD RDC des recommandations/orientations stratégiques et programmatiques les plus pertinentes issues de l’analyse du contexte actuel et futur, des enseignements communs, des leçons apprises ainsi que des expériences utiles pour la formulation du nouveau programme pays (CPD 2018-2022).

1. **Questions de l'évaluation**

L’évaluation devra répondre aux questions fondamentales suivantes réparties en cinq catégories ou analyses. Les cinq critères d'évaluation - la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact – seront appliqués pour cette évaluation.

1. **S’assurer de la pertinence des orientations stratégiques et programmatiques du CPD 2013-2017 :**

* Dans quelle mesure les effets du CPD et leurs stratégies de mise en œuvre sont pertinents par rapport à l’UNDAF 2013-2017 et aux priorités nationales exprimées pour la même période à travers les principaux documents et plans stratégiques de développement du pays ?
* Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation ou non des effets escomptés ?

1. **Mesurer l’efficacité et l’efficience de la contribution du PNUD :**

* Quels sont les niveaux de réalisation des effets du CPD 13-17 du PNUD RDC : résultats et défis majeurs ?
* Dans quelle mesure les résultats obtenus au niveau des effets du CPD ont-ils contribué aux effets de l’UNDAF et du Plan Stratégique du PNUD ?
* Dans quelle mesure la stratégie du Bureau Pays PNUD RDC (y compris la stratégie de mobilisation des ressources, de Suivi et Evaluation, de partenariat et de communication) et la gestion des opérations d’une manière générale sont focalisées d’une manière cohérente sur les progrès vers les effets escomptés de l’UNDAF y compris les priorités nationales?
* Quelles sont les pistes et propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d’améliorations significatives pour la formulation du nouveau programme pays.

1. **Evaluer les progrès réalisés et les perspectives en matière de l’égalité entre les sexes :**

* Evaluer, à travers la transversalité du genre, les résultats transformationnels des interventions y afférents, dégager les facteurs contextuels positifs (socio-économique, normatif et socio-anthropologiques) qui ont rendu possibles les résultats et dresser les profils de facteurs de résistance sur lesquels le futur CPD devra actionner sa stratégie de transformation qualitative des rapports sociaux homme–femme en vue de l’équité des sexes.
* Dans quelle mesure le Programme pays PNUD RDC 13-17 a-t-il contribué à la promotion de l'égalité entre les sexes, à l’autonomisation de la femme et à l’émergence des mécanismes d’inclusion?

1. **Appropriation Nationale, Renforcement des Capacités et Durabilité**

* Comment est-ce que l’appropriation Nationale du Programme Pays a été prônée ?
* Quels effets durables ont été produits par les capacités nationales et locales qui ont été développées et renforcées par le programme pays?

1. **Définir les axes stratégiques pour la période 2018-2022**

L’atteinte (même partielle) des objectifs majeurs du CPD 2013-2017 structurés à travers ses trois effets devraient conduire à une nouvelle dynamique du cadre de coopération entre le PNUD et le Gouvernement de la RD Congo, susceptible d’induire une relance socio-économique tirée par un certain nombre de secteurs porteurs et d’actualité. Dans ce cadre, cet exercice devra, sur la base de l’analyse approfondie de l'évolution du contexte national et international, ainsi que les priorités nationales, identifier et proposer des recommandations/orientations stratégiques et programmatiques les plus pertinentes pour la formulation du nouveau programme pays (CPD 2018-2022).

1. **Méthodologie de l'évaluation**

Il s’agit d’une évaluation sommative et prospective dont une grande partie des données primaires proviendront des rapports des principales évaluations réalisées dans le cadre de l’exécution du programme pays actuel. En fonction des gaps de données et d’informations les évaluateurs pourront utiliser des moyens et canaux adaptés pour la collecte des données et informations complémentaires en vue d’élaborer les conclusions, leçons tirées /meilleures pratiques et recommandations attendues. La méthodologie comprendra :

1. Une revue documentaire : la revue portera principalement sur une exploitation approfondie des rapports des évaluations à mi-parcours des effets du CPAP 2013-2017, du rapport de la revue à mi-parcours du Plan Cadre d’Appui au Développement des Nations Unies (UNDAF), les rapports d’évaluation des programmes et projets exécutés ou en cours de mise en œuvre par le PNUD au titre du cycle actuel (2013-2107), les rapports nationaux sur le développement humains (RNDH), les Rapports Annuels Axés sur les Résultats (ROAR),tous les documents relatifs aux programmes/projets liés à l’effet, les accords de partenariat ;
2. Une analyse des tendances, défis et perspectives issues des rencontres (interview, séances de travail) avec les différents acteurs tant au niveau national qu’au niveau des sites (structures gouvernementales, partenaires au Développement, collectivités locales, agents de réalisation, organisations de la société civile, organisations de bénéficiaires…). La mission devra tenir compte, des recommandations générales et des procédures d’évaluation du Gouvernement et du PNUD ;
3. Une analyse approfondie des progrès réalisés et du degré d’atteinte de l’effet recherché ; des principaux facteurs ayant favorisé ou entravé l’atteinte de l’effet ; de la pertinence de la stratégie de partenariat et de la contribution de l’assistance du PNUD pour l’effet recherché ;
4. Des mini-ateliers stratégiques avec les principaux partenaires gouvernementaux, les bailleurs et les acteurs clés de la société civile pour identifier les orientations stratégiques et programmatiques pertinentes pour la formulation du nouveau programme pays (CPD 2018-2022).

**Remarque :** Les évaluateurs auront toute latitude d’organiser des concertations avec les différents acteurs et partenaires mais, ils ne sont nullement autorisés à prendre des engagements au nom du Gouvernement et du PNUD.

Une méthodologie plus détaillée ainsi qu’un plan de travail spécifique (y compris une matrice de conception par question principale d’évaluation) seront présentés par l'équipe d'évaluation.

1. **Principaux Produits attendus de l’équipe d’évaluation**

Les produits spécifiques attendus de l’équipe d’évaluation sont :

1. Rapport initial de l’évaluation : document décrivant la compréhension du mandat, la méthodologie spécifique à suivre pour l’évaluation y compris le cadre analytique qui sera utilisé pour réaliser les méta-analyses. La note devra aussi indiquer la méthode retenue par les évaluateurs pour conduire l’analyse prospective indiquée dans les objectifs de la présente évaluation. De même, la répartition des tâches entre les membres de l’équipe, le chronogramme de la mission, les outils d’analyse et de collecte des données complémentaires devraient être inclus dans la note qui sera présentée par l’équipe des consultants aux parties prenantes de l’évaluation. Une version finale de la note intégrant les feedbacks et suggestions de ces derniers sera produite et transmise au PNUD **(produit N° 1);**
2. Draft du rapport d'évaluation ne comptant pas plus de 30.000 mots (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français et selon le format fourni en Annexe 1 **(produit N° 2)**;
3. Présentation des principales conclusions et recommandations à la réunion des parties prenantes à Kinshasa et la facilitation de l’atelier (par le chef d’équipe senior) en utilisant des méthodes participatives **(Produit N°3);**
4. **Une annexe portant sur les axes stratégiques d’orientation (en français et anglais), dûment motivés pour la période programmatique 2018-2022 (Produit 4).** L’équipe de l’évaluation est responsable de la traduction du document final en anglais et en français.
5. Un second draft du rapport d’évaluation comportant cette fois toutes les recommandations pertinentes issues de l’atelier de présentation avec les toutes les parties prenantes **(Produit N°5);**
6. Rapport final d’évaluation comptant aumaximum 30.000 mots (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français selon le format fourni en Annexe 1 **(Produit N° 6).**
7. **Composition de l’équipe d'évaluation et compétences requises**

L’évaluation sera conduite par une équipe de quatre (4) experts internationaux et trois (3) experts nationaux, chacun des consultants internationaux seront associés respectivement à un consultant national dans chacun des trois principaux domaines déclinés dans le CPD 13-17. Le/la quatrième consultant (e) international (e) sera dédié (e) à l’évaluation des progrès réalisés et les perspectives en matière de l’égalité entre les sexes. Sa connaissance des outils de questionnements de la traçabilité du genre dans les politiques publiques et les programmes de développement devra être évidente pour évaluer la prise en compte de l’égalité du genre et entrevoir des perspectives en faveur l’autonomisation des femmes dans le futur CPD.

Chaque binôme d’évaluateurs (international et national) devra avoir respectivement et de manière distincte une solide expertise dans l’un des domaines suivants : i) Consolidation de la Paix et renforcement de la Démocratie, ii) Planification du développement et Croissance Inclusive, et iii) Changement Climatique et Gestion des Ressources Naturelles.

La mission sera coordonnée par un des quatre consultants internationaux recruté comme tel et cumulativement à ses attributions d’évaluateur d’un des trois principaux domaines du CPD 13-17. Conformément à ses TDRs, le Team leader international senior aura pour rôle supplémentaire de superviser l'équipe, d’assurer la qualité des résultats de l’évaluation afin de délivrer tous les produits attendus et en temps utile. Les exigences de qualifications pour le Team leader International Senior sont décrites en annexes. Le processus et les critères de sélection sont décrits dans la demande de proposition. Le détail sur les exigences de qualification des consultants internationaux est indiqué dans l’annexe 2. Les trois consultants nationaux seront recrutés séparément par le bureau pays du PNUD dans une logique de compléter l'expertise et les capacités des consultants internationaux.

1. **Éthique d'évaluation**

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l’éthique de l’évaluation du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)[[1]](#footnote-1) et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct)[[2]](#footnote-2).

1. **Arrangements de gestion**

Les rôles et responsabilités clés dans les processus d’évaluation sont répartis comme suit :

a) **Commanditaires de l'évaluation**: le Senior Management du bureau pays du PNUD et le Ministère en charge de la Coopération Internationale pour: 1) fournir des conseils aux Evaluateurs; 2) répondre à l'évaluation en préparant une réponse du Management et en utilisant les constats de manière appropriée; 3) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires; 4) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l’évaluation; 5) recommander l'acceptation du rapport final du Groupe de référence.

b) **Équipe d'évaluation**: Les consultants internationaux et nationaux pour effectuer l'évaluation réelle, soumettre l’approche méthodologique, collecter et analyser les données, animer les mini-ateliers, développer le projet de rapport, la présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.

c) **Co-gestionnaires de l'évaluation**: les spécialistes en S&E de l’Unité Plaidoyer Assurance Qualité, les chargés du S&E des piliers I et II pour: 1) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ; 2) fournir un appui en coordination au groupe de référence, au commissaire de l’évaluation et à l'équipe d'évaluation; 3) fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative et les informations et données requises; 4) Analyser le document d’approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s’assurer que la version finale répond aux standards de qualité.

d) **Groupe de référence** : les représentants des parties prenantes (partenaires nationaux, partenaires de mise en œuvre, donateurs, bénéficiaires locaux) pour appuyer la collecte des données requises, surveiller le progrès de l'évaluation et passer en revue le draft du rapport d'évaluation pour la garantie de la qualité. Un atelier sera organisé avec le groupe de référence pour passer en revue le draft du rapport.

e) **Groupe Consultatif** : ce sont quelques membres représentants le bureau régional du PNUD à Addis-Abeba et à New York et le BPPS ainsi qu’un conseiller senior externe qui se réunissent, selon les besoins, afin d’examiner tous documents et fournir des conseils sur la qualité de l'évaluation ainsi que fournir des propositions pour l'amélioration du travail dans son ensemble.

**Figure 1: Arrangements de gestion**

**Commanditaires** – UNDP RDC Senior Management du Bureau Pays et Ministère en charge de la Coopération Internationale

**Evaluation Co-managers** – M&E Spécialiste, analyste et experts, du BP, Expert Genre du BP.

**Groupe de référence** – Représentants des bénéficiaires, Ministère du Plan et autres Ministères et institutions bénéficiaires des appuis, Agences du SNU, MONUSCO, OSC

**Groupe Consultatif** – RBA, BPPS, un conseiller senior externe

**Equipe d’évaluation** – 4 internationaux et 3 consultants Nationaux

1. **Rôle du PNUD**

En tant que commissionnaire de cette évaluation, le rôle principal du PNUD est de fournir un support stratégique, financier et administratif. Le PNUD doit aussi mener l’ensemble de la coordination afin de gérer tout le processus d’évaluation avec l’équipe d’évaluation. Le PNUD devra aussi s’assurer de la dissémination et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes et l’amélioration du Programme du Pays.

1. **Calendrier pour l'évaluation**

La période de réalisation de l’évaluation est répartie comme suit pour les principales étapes. Le chronogramme détaillé de l’évaluation proprement dite sera retenu sur la base de la méthodologie et du plan de travail proposés par l’équipe au démarrage de l’évaluation. La durée totale prévue pour l’évaluation est de 40 jours calendaires.

Le rapport provisoire sera partagé avant la tenue de l’atelier et un délai maximum d’une semaine, parallèlement à la préparation de l’atelier, sera accordé aux différents partenaires concernés pour faire part de leurs commentaires et observations lors de l’atelier ou en les envoyant directement aux consultants ou au PNUD.

|  |  |
| --- | --- |
| **Périodes/Dates** | **Activités et produits clés** |
| Juillet-Aout 2016 | * Processus de sélection et recrutement |
| 5 Septembre 2016 | * Début des revues documentaires et réception du briefing du commissaire, des co-gestionnaire de l'évaluation et du groupe de référence. |
| 9 Septembre 2016 | * Présentation du rapport initial de l’évaluation (**produit 1’**) par le chef de l'équipe d'évaluation aux commanditaires, aux co-managers de l'évaluation, et au groupe de référence et consultatif pour leurs observations, ces observations doivent être intégrées pour la production de la version finale du rapport initial. |
| 12 Septembre 2016 | * Finalisation et transmission de la version finale du rapport initial de l’évaluation (**produit 1**) |
| 12 au 22 septembre 2016 | * Conduite de l’évaluation : mise en œuvre de la méthodologie validée. |
| 23-25 septembre 2016 | * Préparation et soumission du draft du rapport d'évaluation ne comptant pas plus de 30.000 mots (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français et selon le format fourni en Annexe 1 **(produit N° 2)**; * Partager avec le senior management et le groupe consultatif pour revue. |
| 26 septembre 2016 | * Présentation des principales conclusions et recommandations à la réunion des parties prenantes à Kinshasa et la facilitation de l’atelier (par le chef d’équipe senior) en utilisant des méthodes participatives **(Produit N°3).** |
| 28 Septembre 2016 | * Elaboration et soumission de l’annexe portant sur les axes stratégiques d’orientation (en français et anglais), dûment motivés pour la période programmatique 2018-2022 **(Produit 4).** |
| 30 Septembre 2016 | * Soumission du second draft du rapport d’évaluation comportant cette fois toutes les recommandations pertinentes issues de l’atelier de présentation avec les toutes les parties prenantes **(Produit N°6)** |
| 06 octobre 2016 | * Soumission des rapports finaux en français et anglais (pour la note portant sur les axes stratégiques d’orientation) (**produit 7**) |
| Octobre 2016 | * ***Communication:*** Co-gestionnaires de l'évaluation du PNUD pour éditer et diffuser le rapport final. Le rapport sera publié en versions imprimée et électronique, et largement diffusés en RDC et au siège du PNUD. Le public pourra consulter le rapport et la réponse de la direction sur le site de l’ERC[[3]](#footnote-3). La mise à disposition de ces documents sera annoncée par le PNUD sur ses propres réseaux et par d’autres canaux d’information. * ***Réponse de la Direction***: Le Senior Management du PNUD RDC préparera une Réponse de la Direction au rapport final de cette évaluation. L’Entité Suivi et Evaluation du PNUD RDC sera chargée du suivi de la mise en œuvre des actions et des recommandations, par l’intermédiaire du Centre des évaluations en ligne du PNUD (ERC). |

1. **Coût estimatif**

Le cout total du BP couvrant tous les coûts associés à cette évaluation est pris en charge sur le budget de l’entité S&E du BP.

**14. Annexes**

**Annexe 1: Modèle de rapport d’évaluation**

1. Titre et pages de démarrage
   * Nom de l’intervention d’évaluation
   * Calendrier de l’évaluation et date du rapport
   * Pays de l’intervention d’évaluation
   * Noms et organisations des évaluateurs
   * Nom de l’organisation initiant l’évaluation
   * Remerciements
2. Table des matières
   * Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
3. Liste des acronymes et abréviations
4. Document de synthèse (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
5. Introduction
6. Description de I’ intervention
7. Etendue de l’évaluation et objectifs
8. Approche et méthodes d’évaluation
9. Analyse des données
10. Déductions et conclusions
    * Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d’évaluation)
    * Résultats et conclusions par effet
      + Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
      + Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
      + Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    * Conclusions globales
11. Recommandations
    * Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d’évaluation)
    * Recommandations par effet
      + Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
      + Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
      + Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    * Les axes stratégiques d’orientation pour la période 2018-2022.
12. Enseignement tirés
    * sous-section spécifique y compris sur le genre
13. Annexes du rapport
    * TDR pour l’évaluation
    * Matrice de conception d’évaluation
    * Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
    * Liste des documents d’aide révises
    * Cadre des résultats du programme
    * Tableaux de résumé des déductions

1. http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines. [↑](#footnote-ref-1)
2. http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-2)
3. UNDP Evaluation Resource Centre <http://www.erc.undp.org> [↑](#footnote-ref-3)